



ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE DE BOURSE D'ETUDES

Je soussigné Mr DEGNAN KOUASSI ANGE AKHENATON

Bénéficiaire d'une bourse d'études au titre de l'année académique 2024 - 2025 en vue d'effectuer
4 ÈME ANNÉE de INGENIEUR en CYBER SÉCURITÉ

Etablissement : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE (GRENOBLE INP)

Pays : FRANCE

Je M'engage à respecter scrupuleusement les recommandations de la Commission Nationale d'Attribution de Bourses d'Etudes ci-dessous énumérées :

- Etablir un contact permanent avec le service en charge des étudiants de la représentation diplomatique de Côte d'Ivoire dans le pays d'accueil.
- Etre présent dans le pays et l'Etablissement d'accueil précisés dans mon formulaire de demande de bourse pendant toutes les années académiques que durera ma formation sauf l'année de césure :
 - Deux ans pour le Master
 - Trois ans pour le cycle d'ingénieur
 - Trois ans pour la Thèse de Doctorat
- Effectuer l'étude ou la formation pour laquelle la bourse m'a été octroyée.
- Autoriser la Direction de l'Orientation et des Bourses en collaboration avec le service en charge des étudiants de la représentation diplomatique en Côte d'Ivoire, à obtenir, auprès de mon établissement, toute information académique utile me concernant, notamment :
 - L'authenticité de mes résultats académiques,
 - L'authenticité de mon certificat d'inscription, de mon certificat de scolarité de l'année en cours ou de la lettre d'invitation pour les étudiants en stage doctoral.
 - La détention d'une autorisation ou d'un permis d'études, le cas échéant, délivré par le pays d'accueil,
- Renseigner le formulaire de renouvellement de ma bourse, dans les délais impartis,
- Informer la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) et le service en charge des étudiants de l'obtention du diplôme préparé ou de la fin de ma formation.

En cas de manquement à l'une de ces recommandations, je m'expose à une suppression de ma bourse sans recours possible.

En foi de quoi, je remplis cette attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ABIDJAN le 30/05/2024

NB : le document original doit être déposé à la DOB, une (1) copie à l'établissement, une copie (1) à l'Ambassade et une (01) copie à conserver par l'intéressé(e)

Signature de l'étudiant (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

